ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 293

présenté par Mme Panonacle

ARTICLE 13

À l'alinéa 6, substituer à la troisième occurrence du m

« la »

le mot:

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.